

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n° 2026/86

Nombre de délégués

Titulaires en exercice : 35

Titulaires présents : 30

Suppléants votants : 00

Procurations : 05

Votants : 35

Pour : 35

Contre : 00

Abstentions : 00

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit septembre à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil de la Communauté de Communes « Pays de Nexon - Monts de Châlus » dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la salle polyvalente de Saint Hilaire Les Places, sous la présidence de M. BRÉZAUDY Alain, Président.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 21 septembre 2026

TITULAIRES PRESENTS : Mme JACQUEMENT Eliane (procuration de M. DEXET Emmanuel), M. RICHIGNAC Guillaume, M. BRÉZAUDY Alain, Mme MAYOUSSE Martine, M. BROUSSE Hervé, Mme CATTOOR Elodie, M. ROULAUD Éric (procuration de M. BONNAT Christian), M. GATARD Ludovic, Mme LAMARGOT Sandrine, M. DEVARISSIAS Philippe, M. TESSIER Anthony, M. CHAMINADE Gérard, M. DUFOURNEAU Gaël (procuration de Mme BELAIR Florence), Mme. BRUNEAU Karine, M. CHAREIX Guillaume, M. LATOUR Nicolas, M. MOURNETAS Yannick (procuration de Mme LAPLAUD Catherine), M. DÉTRÉ Adrien, Mme MOUINEAU Annick, M. CARPE Jean-Christophe, Mme LACOTE Bernadette, M. FAURE Éric, M. BARRY Jacques, Mme BRUZAT Pauline, M. DOGNON Jean-Bernard, M. MARCELLAUD Didier (procuration de M. DE JESUS Nicolas), M. DARGENTOLLE Georges, Mme JEANJON Christine, M. DELOMENIE Bernard, M. EVRARD Julien.

SUPPLEANTS PRESENTS : Mme LACOURARIE Bernadette, Mme REBEIX Catherine

EXCUSES : M. DEXET Emmanuel, M. BONNAT Christian, Mme BELAIR Florence, Mme LAPLAUD Catherine, M. DE JESUS Nicolas.

SECRETAIRE : M. DARGENTOLLE Georges

Objet : Projet de pacte de gouvernance à soumettre aux communes

Exposé :

Le pacte de gouvernance a comme objectif d'améliorer la gouvernance de la communauté de communes en renforçant le dialogue et la coordination entre les communes et l'intercommunalité. Il doit permettre de fixer les principes et modalités d'association des communes.

Par délibération, lors de sa séance du 16 juin 2026, le conseil communautaire a acté l'élaboration d'un pacte de gouvernance pour la mandature 2026-2032.

Le projet de pacte de gouvernance a été discuté lors de la conférence des maires du 30 juin 2026 et du bureau communautaire élargi à la conférence des maires du 14 septembre 2026.

Conformément à l'article L.5211-11-2 du Code Générale des Collectivités Territoriale, lorsque le conseil communautaire décide d'élaborer le pacte de gouvernance, ce dernier doit être adopté 9 mois à compter du renouvellement général. Avant cette adoption, les communes doivent rendre un avis sur le projet de pacte, dans un délai de 2 mois.

Le projet de pacte de gouvernance a été discuté lors de la conférence des maires du 30 juin 2026 et du bureau communautaire élargi à la conférence des maires du 14 septembre 2026.

Délibération :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-11-2 ;

Vu la délibération n°2026/74 du conseil communautaire, en date du 16 juin 2026, relative à l'élaboration d'un pacte de gouvernance ;

Considérant les échanges intervenus sur le projet de pacte de gouvernance lors de la conférence des maires du 30 juin 2026 et du bureau communautaire élargi à la conférence des maires du 14 septembre 2026 ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- **valider** le projet de pacte de gouvernance, annexé à la présente délibération, qui sera soumis aux communes pour avis.

Accusé de réception en préfecture
1087400070506-20260928-D2026-86-DE
Date de réception préfecture : 30/09/2026

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture
le :
Publié ou notifié
le :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus
au registre sont les signatures.
Pour copie conforme : En Mairie, le 28 septembre 2026.

Le Président,
Alain BRÉZAUDY

